

Semag : Concours de maîtrise d'oeuvre pour la construction d'une soixantaine de logements et activités aux Abymes

ÉCRIT PAR AJL@LCG.GP

22 juillet 2021

AVIS D'APPEL A CANDIDATURES

SOCIÉTÉ D'ÉCONOMIE MIXTE D'AMÉNAGEMENT DE LA GUADELOUPE

Le Directeur général

Espace SEMAG

3 Lotissement

La Rocade GRAND-CAMP

BP 289

97139 ABYMES - 182

Tél : 05 90 93 23 90

mèl : contacts@semag.fr

web : <http://www.semag.fr>

Type de pouvoir adjudicateur : Autre

Principale(s) activité(s) du pouvoir adjudicateur : Logement et développement collectif;

L'avis implique un marché public.

Objet : **CONCOURS DE MAITRISE D'OEUVRE POUR LA
CONSTRUCTION D'UNE SOIXANTAINES DE LOGEMENTS ET
ACTIVITES AUX ABYMES**

Référence acheteur : 21FS-CONSTR-0006-M

Type de marché : Services

Procédure : Concours restreint

Ce concours est couvert par : la directive 2014/24/EU

Code NUTS : FRY1

Description : Concours de maîtrise d'oeuvre sur esquisse +.

Le détail des missions confiées au titulaire figure au règlement de concours.

Le présent concours de maîtrise d'oeuvre est organisé en vue de l'attribution du marché de maîtrise d'oeuvre pour la construction neuve d'une soixantaine de logements et 765 m² de services et activités.

Classification CPV :

Principale : 71200000 - Services d'architecture

Complémentaires : 71221000 - Services d'architecte pour les bâtiments

71300000 - Services d'ingénierie

71330000 - Services divers d'ingénierie

71420000 - Services d'architecture paysagère

Forme du marché : Division en lots : non

Conditions de participation

Justifications à produire quant aux qualités et capacités du candidat :

Critères de sélection des candidatures :

Hiérarchisation selon les critères suivants :

Qualité technique et professionnelle

Compréhension des attendus et motivation à réaliser la mission

Qualité des références

Limites concernant le nombre d'opérateurs invités à soumissionner ou à participer

Nombre d'opérateurs envisagé : 3

Une ou des prime(s) sera/seront attribuée(s) : OUI

13 000,00 [esperluette]euro;

Le candidat ayant remis les éléments demandés recevra une prime dont le montant est indiqué au règlement de la consultation. Dans le cas où son offre serait incomplète ou ne répondrait pas au cahier des charges, une réduction ou suppression de la prime pourra être effectuée par l'acheteur.

Des échantillons ou maquettes sont exigés dans les conditions du règlement de la consultation.

Détail des paiements à verser à tous les participants :

Cette prime est payée dans un délai de 30 jours à compter de la décision qui fait suite à l'examen des prestations par le jury et au plus tard dans un délai de 3 mois qui suit la remise des prestations.

Le lauréat ou l'un des lauréat du concours devra/devront être attributaires(s) des contrats de services faisant suite au concours : OUI

La décision du jury est contraignante pour le pouvoir adjudicateur/l'entité adjudicatrice : NON

Noms des membres du jury sélectionnés :

1 - - 4 membres représentant de l'acheteur

2 - - 3 architectes, maitres d'oeuvre ou ingénieurs ayant une qualification équivalente.

3 - - 1 membre représentant de la ville des Aymes

4 - - 1 membre représentant de la Direction de l'Environnement, de l'Aménagement et du Logement

Critères d'évaluation des projet :

Hiérarchisation selon les critres suivants :

Qualité de la réponse au programme

Compatibilité du projet avec l'enveloppe prévisionnelle affectée aux travaux

Remise des candidatures : 23/08/21 à 12h00 heure locale de l'acheteur au plus tard,

(soit le 23/08/21 à 18h00 heure de Paris au plus tard.)

Langues pouvant être utilisées dans l'offre ou la candidature : français.

Renseignements complémentaires :

Chaque transmission par voie électronique fera l'objet d'un accusé de réception. Le pli sera considéré " hors délai " si le téléchargement se termine après la date et l'heure limites prévues. Si un nouveau pli est envoyé par voie électronique par le même candidat, celui-ci annule et remplace le pli précédent. Le pli peut être doublé d'une copie de sauvegarde transmise dans les délais impartis, sur support physique électronique ou sur support papier.

La transmission des plis sur un support physique électronique n'est pas autorisée.

Il est interdit de présenter plusieurs offres en agissant à la fois en qualité de candidats individuels et de membres d'un ou plusieurs groupements.

Aucune forme de groupement n'est imposée à l'attributaire.

Les formats de fichiers acceptés par l'acheteur sont précisés dans le règlement de la consultation et sont rappelés lors du dépôt du pli sur le profil d'acheteur.

La signature électronique des documents n'est pas exigée pour cette consultation.

Le candidat ayant remis les éléments demandés recevra une prime dont le

montant est indiqué au règlement de la consultation. Dans le cas où son offre serait incomplète ou ne répondrait pas au cahier des charges, une réduction ou suppression de la prime pourra être effectuée par l'acheteur.

Des échantillons ou maquettes sont exigés dans les conditions du règlement de la consultation.

Le marché s'inscrit dans un projet/programme financé par des fonds communautaires : NON

Instance chargée des procédures de recours : TRIBUNAL DE GRANDE INSTANCE DE POINTE-A-PITRE, PLACE GOURBEYRE, 97110 POINTE-A-PITRE, Tél : 05 90 89 69 50 - Fax : 05 90 83 80 44, web : <http://www.justice.gouv.fr/>

Service auprès duquel des renseignements peuvent être obtenus concernant l'introduction des recours : TRIBUNAL DE GRANDE INSTANCE DE POINTE-A-PITRE, PLACE GOURBEYRE, 97110 POINTE-A-PITRE, Tél : 05 90 89 69 50 - Fax : 05 90 83 80 44, web : <http://www.justice.gouv.fr/>

Envoi à la publication le : 19/07/21

Date d'envoi du présent avis au JOUE et au BOAMP : 19/07/21

Les dépôts de plis doivent être impérativement remis par voie dématérialisée. Cette consultation bénéficie du Service DUME. Pour retrouver cet avis intégral, accéder au DCE, poser des questions à l'acheteur, déposer un pli, allez sur <https://www.semag.fr/nos-appels-doffres/>